

## **Déclaration de la délégation du Mali sur les Accords volontaires**

**La Haye, le 7 décembre 2018**

Messieurs les co-facilitateurs,

Après 20 ans de l'adoption du Statut de Rome, il sied que l'on face un bilan des avancées enregistrées, des défis à relever mais aussi qu'on tire les leçons des expériences passées.

La délégation du Mali est consciente que la Cour, principalement le Bureau du Procureur sont confrontés à de nombreux défis. Elle est aussi convaincue que la réussite des missions de la Cour passera nécessairement par la coopération des Etats Parties.

Fort de cette conviction, le Gouvernement du Mali a été le 1<sup>er</sup> pays africain, a signé le 13 janvier 2012, l'Accord sur l'exécution des peines prononcées par la Cour.

Par cet Accord, notre pays s'engage à recevoir les personnes condamnées par la Cour afin qu'elles purgent leurs peines.

Le Mali n'est pas à sa première expérience dans ce domaine car en 1999, il a signé le même type d'Accord avec le TPIR et reçoit actuellement sur son territoire des condamnés rwandais.

Les autres accords de coopération sont en cours d'examen par les autorités maliennes.

A cet égard, je voudrais inviter les autres Etats Parties à envisager la signature desdits Accords pour l'efficacité de la Cour.

La réussite des missions de la Cour sera la nôtre qu'elle a été l'émanation de notre volonté il y a de cela 20 ans.

Pour terminer, je voudrais, à suite de la Déclaration du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux hier, réitérer le soutien et l'engagement du Mali à coopérer pleinement avec la Cour.

Je vous remercie